



Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit

Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable

Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute

Communiqué de presse

Berne, le 7 décembre 2023

Loi sur la protection de l'environnement

Le Conseil des États affaiblit la protection contre le bruit

Le Conseil des États décide d'affaiblir considérablement la protection contre le bruit pour faciliter la construction de nouveaux bâtiments. La coalition CESAR demande au Conseil national de corriger le tir. La réduction du bruit à la source est le meilleur moyen de favoriser le développement urbain vers l'intérieur.

Le Conseil des États prévoit plusieurs exceptions en matière de protection contre le bruit lors de la construction de nouveaux bâtiments à l'avenir. Les valeurs limites d'immission pour le bruit pourront être dépassées sous certaines conditions. Des exceptions supplémentaires seront encore possibles pour le bruit des avions.

En parallèle, la chambre des cantons a rejeté plusieurs propositions minoritaires qui visaient de réduire le bruit aérien à la source, en optimisant les routes aériennes ou en fixant dans la loi des redevances sur le bruit, qui incitent l'utilisation d'avions moins bruyants et une réduction des vols entre 22 heures et 7 heures.

"Le Conseil des États a une vision étrange de la qualité de vie dans nos foyers. Selon lui, il faut vivre avec les fenêtres fermées ou vivre dans un appartement où la quasi-totalité des pièces sont très bruyantes", regrette Yves Chatton, secrétaire général de la coalition CESAR.

La coalition CESAR partage certes l'objectif de favoriser le développement urbain vers l'intérieur et de freiner ainsi le mitage du territoire, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la santé. D'où la nécessité de prendre des mesures pour réduire le bruit à la source. "Cela permettrait de densifier tout en respectant les valeurs limites d'immission pour le bruit et donc de protéger la qualité de vie et la santé de la population », souligne Yves Chatton.

Pour toute information supplémentaire :

- Yves Chatton, secrétaire général de CESAR, 079 726 23 24